

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

TRANSITION | 6G-6AT-6TT

CESS2022

FRANÇAIS

NOTE D'INFORMATION PRÉALABLE

A. INFORMATION GÉNÉRALE

L'épreuve externe certificative de français de juin 2022 destinée aux élèves de la section de transition (6G, 6AT, 6TT) évaluera les compétences « naviguer dans un corpus de documents et sélectionner des informations adéquates » (UAA1) et « réagir et prendre position par écrit » (UAA3), à partir de la production d'un avis argumenté en réaction à une ou plusieurs opinion(s) (rédaction d'une lettre ouverte), conformément au référentiel *Compétences terminales et savoirs requis en français - humanités générales et technologiques* (2018).

Cette épreuve certifie l'UAA3. Par contre, si l'UAA1 intervient dans l'évaluation globale, l'épreuve n'a pas pour objectif de certifier la production attendue pour l'UAA en question, à savoir la réalisation d'« un corpus de documents référencés, organisés, avec, pour chaque document, une trace de l'information sélectionnée ».

Dans le cadre de cette épreuve, la lettre ouverte se définit comme un texte argumenté publié dans un média en réaction à des propos diffusés. Elle s'adresse à leur auteur ou à leur autrice en vue de défendre une opinion personnelle relative à ces propos.

Après avoir lu un corpus de documents portant sur une même problématique, l'élève choisit un document. Il présente la thématique du document et l'opinion (ou les opinions) défendue(s) par l'auteur ou l'autrice **des propos auxquels il souhaite réagir** et développe une argumentation personnelle avant de conclure. **L'élève peut donc réagir à l'intégralité du document choisi, à une (des) opinion(s) ou à certain(s) propos, tant que son argumentation reste liée à la problématique définie dans la consigne.**

L'épreuve dure 200 minutes.

Les élèves sont autorisés à consulter dictionnaires et grammaires et à utiliser des feuilles de brouillon qui ne seront pas fournies dans les documents de l'épreuve.

Pour permettre de préparer au mieux les élèves à l'épreuve, vous trouverez ci-après :

- un exemple de consigne ;
- la grille d'évaluation de l'épreuve de juin 2022 ;
- à l'usage des enseignants, une explicitation des attendus relatifs aux indicateurs du critère de pertinence.

Attention : par rapport à celle de juin 2021, l'épreuve de juin 2022 comporte plusieurs modifications :

- **Les questions de lecture préalables ont été supprimées.** La lecture est évaluée uniquement à partir de la production de l'avis argumenté (via les indicateurs 1.1., 1.3. et 1.4.).
- Après avoir lu un portefeuille de documents portant sur une même problématique, **l'élève choisit un des textes proposés** et adresse une lettre ouverte à l'auteur ou à l'autrice des propos auxquels il veut réagir. Les autres documents peuvent nourrir sa réflexion.
- Sa lettre ouverte consiste donc en une réaction à l'intégralité du document choisi, à une (des) opinion(s) ou à certain(s) propos émis dans le texte, en lien avec la problématique du portefeuille, **et non plus à une phrase mise en exergue dans la consigne.**
- L'élève est invité à présenter la thématique du document choisi et à reformuler l'opinion (les opinions) ou le(s) propos qui suscite(nt) sa réaction.
- La production attendue devrait compter environ 600 mots.

À titre d'illustration, **tout en tenant compte des modifications ci-dessus**, l'épreuve de juin 2021 qui porte sur les mêmes compétences est accessible sur www.enseignement.be/cess.

B. EXEMPLE DE CONSIGNE

Le portefeuille de documents est consacré à...

Après avoir lu l'ensemble des documents, **vous en choisissez un** et rédigez une lettre ouverte afin de réagir à l'opinion (ou aux opinions) qui suscite(nt) votre prise de position, en lien avec la problématique du portefeuille.

Vous réagirez en **développant personnellement trois arguments**. Vous veillerez à présenter la thématique du document choisi et à **reformuler** l'opinion (ou les opinions) qui suscite(nt) votre réaction.

À titre indicatif, votre texte devrait comporter environ 600 mots. Vous en indiquerez le nombre à la page x.

Durée de l'épreuve : 200 minutes.

Remarques :

- Prenez connaissance de la **grille d'évaluation** avant d'entreprendre la rédaction de votre texte.
- Vous pouvez consulter **dictionnaires et grammaires** et utiliser des feuilles de **brouillon**.
- Une lettre ouverte est un texte argumenté. Elle défend une thèse et comporte une introduction, un développement et une conclusion. Elle s'adresse à l'auteur ou à l'autrice des propos auxquels on réagit et a pour vocation d'être publiée dans un média. Le public auquel elle est destinée n'a pas nécessairement lu le document auquel vous réagissez. **C'est la raison pour laquelle la reformulation de la thématique et des opinions du document choisi est nécessaire.**
- Votre thèse doit être pertinente à la **problématique** du portefeuille de documents et à l'opinion (aux opinions) à laquelle (auxquelles) vous réagissez, en vous y opposant, en la (les) nuancant ou en la (les) partageant.
- Vos arguments peuvent être nourris de vos expériences, de vos connaissances ainsi que des documents du portefeuille. Cependant, **aucun « copier-coller » ne sera admis.**
- L'un des objectifs de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est la préparation des élèves à devenir des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures. **Votre texte ne pourra dès lors contenir des propos injurieux ou discriminants à l'égard notamment d'un sexe, d'une communauté, d'une minorité ou d'une personne présentant une forme de handicap.**

C. GRILLE D'ÉVALUATION

Attention

En conformité avec les objectifs généraux de l'enseignement secondaire*, un texte qui ne respecte pas les **valeurs démocratiques** se voit attribuer la note de 0 pour le critère « Pertinence » (-60 points).

Un texte qui ne respecte pas les **règles de courtoisie** se voit attribuer 0 pour les indicateurs **1.6.** (-5 points) et **3.3.** (-5 points).

Un texte essentiellement composé de « **copier-coller** » se voit attribuer 0 pour les indicateurs **1.1.** (-8 points) et **1.4.** (-30 points) et pour le critère de « Recevabilité » (-25 points).

* Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, art.1.4.1-1.

Critères	Indicateurs**	Niveaux de maîtrise	Pondération
1. Pertinence / 60	1.1. Reformulation de la thématique du document et de l'opinion (ou des opinions) à laquelle (ou auxquelles) on réagit	Suffisante à la compréhension du lecteur	4
		Insuffisante à la compréhension du lecteur	1
		Absente ou « copier-coller »	0
		Fidèle aux propos	4
		Une erreur de fidélité aux propos	2
		Plus d'une erreur ou « copier-coller »	0
	1.2. Mention des références du document source	Références présentes et complètes	2
		Références incomplètes ou absentes	0
	1.3. Présence d'une thèse pertinente à la problématique des documents et à l'opinion (aux opinions) à laquelle (auxquelles) on réagit	Présente	4
		Absente	0
	1.4. Développement personnel de chaque argument pertinent à la thèse Un argument non pertinent ne sera pas pris en compte	Argument 1 :	
		- très bien développé	10
		- suffisamment développé	7
		- faiblement développé	3
		- non développé ou « copier-coller »	0
		Argument 2 :	
		- très bien développé	10
		- suffisamment développé	7
		- faiblement développé	3
- non développé ou « copier-coller »		0	
Argument 3 :			
- très bien développé		10	
- suffisamment développé	7		
- faiblement développé	3		
- non développé ou « copier-coller »	0		
1.5. Conclusion	Pertinente et suffisante	5	
	Pertinente et insuffisante	2	
	Non pertinente ou absente	0	
1.6. Énonciation adaptée à la situation de communication	Adaptée	5	
	Partiellement adaptée	3	
	Non adaptée	0	
1.7. Cohérence de l'argumentation	Aucune incohérence	6	
	Une incohérence	0	
2. Intelligibilité / 15	2.1. Progression textuelle	Logique	5
		Partiellement logique	2
		Illogique	0
	2.2. Organismes textuels (segmentation en paragraphes, système anaphorique, connexions)	Très bonne cohésion	10
Cohésion suffisante		7	
Cohésion faible		4	
Cohésion insuffisante		0	
3. Recevabilité / 25	3.1. Orthographe	100 % - 99 % de formes correctes	10 - 9
		98 % de formes correctes	8 - 7
		97 % de formes correctes	6 - 5
		Moins de 97 % de formes correctes	0
	3.2. Syntaxe et ponctuation		10 - 9
			8 - 7
3.3. Lexique	En fonction du nombre d'erreurs par rapport à la longueur de la production	6 - 5	0
		5 - 4	
		3 - 2	
		1 - 0	
TOTAL GÉNÉRAL			/ 100

** En grisé figure une sélection d'indicateurs qui permettent d'évaluer les ressources liées à la lecture.

D. EXPLICITATION DES ATTENDUS CONCERNANT LES INDICATEURS DE PERTINENCE (SELON LA NUMÉROTATION DE LA GRILLE)

1.1. Reformulation de la thématique du document et de l'opinion (ou des opinions) à laquelle (ou auxquelles) on réagit

Il est attendu de l'élève qu'il reformule la thématique du texte choisi et l'opinion (ou les opinions) à laquelle (auxquelles) il réagit.

Le correcteur vérifiera que la reformulation est suffisante pour la bonne compréhension du lecteur qui n'a pas eu accès au document. Il vérifiera également que les propos de l'auteur ou de l'autrice sont fidèlement reformulés.

L'élève peut reformuler ces propos dans l'introduction ou au sein de l'argumentation.

Toute reprise des opinions sans reformulation est considérée comme « absente ».

1.2. Mention des références du document source

Le correcteur évaluera la présence et la complétude des références du document comportant l'opinion (les opinions) à laquelle (auxquelles) l'élève réagit.

Le degré de complétude des références (auteur, publication, date...), leur forme et leur place au sein du texte resteront à l'appréciation du correcteur, selon ce qui a été enseigné en classe.

1.3. Présence d'une thèse pertinente à la problématique des documents et à l'opinion (aux opinions) à laquelle (auxquelles) on réagit

Le correcteur vérifiera tout d'abord que la thèse défendue par l'élève exprime une réaction pertinente à la problématique des documents. Le portefeuille de documents est consacré à...

Il vérifiera ensuite que cette thèse est pertinente aux propos auxquels l'élève choisit de réagir.

Ce dernier peut exprimer :

- son accord ;
- son désaccord ;
- un point de vue nuancé.

La thèse peut être exprimée dans l'introduction, en cours de développement ou dans la conclusion. Elle peut également être implicite à condition d'être aisément inférable.

La thèse est pertinente si elle s'articule aux propos tenus dans le texte source et ne manifeste aucune erreur de compréhension de celui-ci.

1.4. Développement personnel de chaque argument pertinent à la thèse

Rappel : un texte essentiellement **composé de « copier-coller »** se voit attribuer 0 pour l'indicateur **1.4. (-30 points)**.

Seuls les arguments pertinents à une thèse recevable seront pris en considération.

L'élève est autorisé à reprendre certaines citations tout en les signalant, mais un argumentaire essentiellement composé de « copier-coller » est pénalisé. Lorsque les « copier-coller » n'apparaissent pas dans la totalité de l'argumentaire, seul(s) l'(les) argument(s) concerné(s) est (sont) pénalisé(s).

Si certains arguments peuvent être inspirés par les textes, leur développement doit témoigner d'une appropriation et d'un raisonnement personnels (formulation et exemples personnels).

La qualité d'un argument se mesure à la clarté de sa formulation, au pouvoir de conviction de son développement (approfondissement du raisonnement, explicitation du lien à la thèse, exemples adéquats et développés, contre-argumentation...) ainsi qu'à sa cohérence interne.

Le correcteur évaluera le niveau de développement de chaque argument en fonction des apprentissages menés en classe.

Lorsqu'un argument est fondé sur une erreur de compréhension manifeste des textes sources, il est considéré comme « non développé ».

1.5. Conclusion

La conclusion marque l'aboutissement du développement.

Selon l'apprentissage reçu, elle récapitule la thèse et l'argumentaire, dresse un bilan, élargit le sujet...

La conclusion d'une argumentation hors sujet est évaluée comme non pertinente.

1.6. Énonciation adaptée à la situation de communication

Rappel : un texte qui ne respecte pas les **règles de courtoisie** se voit attribuer 0 pour l'indicateur « **Énonciation adaptée à la situation de communication** » (-5 points).

Une énonciation adaptée et courtoise comporte 3 aspects :

- elle adopte un registre de langue courant voire soutenu ;
- elle est marquée et impliquée (l'élève fera usage de modalisateurs soulignant sa subjectivité et sa volonté de convaincre***) ;
- l'élève s'adresse à l'auteur ou à l'autrice des propos auxquels il réagit.

1.7. Cohérence de l'argumentation

Il importe que l'argumentaire forme un tout cohérent et que les arguments ne s'excluent pas l'un l'autre.

Pour rappel, l'élève peut adopter une position nuancée et éventuellement développer des arguments qui s'opposent sans s'exclure.

Une argumentation cohérente mais hors sujet est sanctionnée par un 0.

*** **Champs lexicaux** renforçant la subjectivité : vocabulaire mélioratif ou péjoratif, verbes d'opinion et de sentiment, interjections, ponctuation expressive, figures de style...
Procédés rhétoriques : interrogation, interpellation, emploi du conditionnel, de l'impératif...